



DECISION n° 015/2022

OBJET : La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

DECISION FIXANT LE LIEU DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_092 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

– **DECIDE** –

- ARTICLE 1 -** De fixer le conseil communautaire du 21 juillet 2022 à la salle polyvalente de Saint Paul de Varax.
- ARTICLE 2 -** De fixer le conseil communautaire du 15 septembre 2022 à l'Espace Bel Air de Châtillon-sur-Chalaronne.
- ARTICLE 3 -** De fixer le conseil communautaire du 04 octobre 2022 à la salle polyvalente de Saint Trivier sur Moignans.
- ARTICLE 4 -** La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 12 juillet 2022,

La Présidente de la Communauté
de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

